

**Ordre du jour du Conseil Municipal réuni
le 30 septembre 2024 à 20h30 - Salle du Conseil Municipal en
Mairie**

Appel nominal

Vérification du quorum

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 02 juillet 2024

- 1°) – Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation
- 2°) – Désignation d'un conseiller délégué
 - a – Fixation du nombre de conseillers municipaux délégués
 - b – Election du conseiller municipal délégué
- 3°) – Avenants N°2 aux conventions d'objectifs et de financement de prestations de services –Multi Accueil – Accueil de Loisirs (alsh) – Périscolaire – Extrascolaire – Accueil Adolescents
 - a – Multi-accueil
 - b – Accueil de Loisirs (alsh) - Périscolaire
 - c – Accueil de Loisirs (alsh) – Extrascolaire
 - d – Accueil de Loisirs (alsh) – Accueil Adolescents
- 4°) – Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire, garderie et accueil périscolaire
- 5°) – Ouverture des commerces le dimanche – Dérogations à accorder pour l'année 2025
- 6°) – Aide communale « Façades et devantures commerciales » - Validation du règlement d'intervention
- 7°) – Acquisition Maison Pignide (Ex-poissonnerie Rue Théophile Roussel)
- 8°) – Versement d'une participation communale au financement du voyage scolaire de l'école Primaire Publique effectué dans le Puy-de-Dôme durant l'année scolaire 2023-2024
- 9°) – Attribution d'une subvention exceptionnelle en 2024 à l'Association Ecurie d'Arlequin
- 10°) – Adhésion à l'accord collectif local pour la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)
- 11°) – Fixation de nouvelles participations employeur pour la complémentaire santé et la garantie maintien de salaire (prévoyance) à compter du 1^{er} janvier 2025
- 12°) – Modification du régime indemnitaire des agents du service de police municipale
- 13°) – Ajustement du tableau des effectifs communaux
- 14°) – Conclusion d'une convention de prestation de services avec VEOLIA et l'entreprise ASPI CENTRE pour la réception et le dépôtage des boues à la station d'épuration de Saint-Chély d'Apcher
- 15°) – Assujettissement à la TVA du budget annexe Eau
- 16°) – Assujettissement à la TVA du budget annexe Assainissement
- 17°) – Fixation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour les ouvrages de communications électroniques (pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire électrique, infrastructure de fibre optique,...)
- 18°) – Définition d'un tarif d'enlèvement des dépôts sauvages (sanction administrative)
- 19°) – Renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 1.000.000 € pour un an
- 20°) – Décision Modificative N°2 au Budget Primitif 2024 – Budget principal
- 21°) – Décision Modificative N°1 au Budget Primitif 2024 – Budget annexe Lotissement la Vignole II
- 22°) – Informations diverses
- 23°) – Questions diverses

